

## CCAS DE CAMON

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

#### 1. PREAMBULE

La loi d'orientation du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) prévoit que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget précédent l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe, « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », promulguée le 7 août 2015, est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux sous la forme d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). L'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi est applicable aux CCAS, cet article précisant que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus* ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit contenir : les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet du budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du Conseil d'Administration, donne ainsi lieu à un débat au sein de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique.

Le CCAS, établissement public administratif, dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public.

La commune de Camon verse ainsi une subvention de fonctionnement au CCAS de Camon dont l'existence administrative, financière et fonctionnelle est bien distincte de la commune (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

L'année 2022 a marqué le passage de la nomenclature budgétaire M14 à M57 pour le CCAS de Camon.

En plus de ses missions obligatoires, le CCAS de Camon a en charge des missions facultatives, notamment le portage des repas à domicile, l'aide aux courses, la distribution de la Banque Alimentaire.

Le vote du budget 2026 du CCAS aura lieu lors de la séance du Conseil d'Administration du 06 mai 2026.

Pour rappel, durant l'année, plusieurs temps forts marquent le cycle budgétaire :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'ouvrir une discussion au sein du Conseil d'Administration sur ses priorités et les évolutions de sa situation financière.
- Le Budget Primitif : il fixe les dépenses et les recettes qui seront mobilisées au cours de l'année pour assurer les missions obligatoires du CCAS et conduire les projets.
- Les Décisions Modificatives : des ajustements de crédits sont parfois nécessaires en cours d'année pour tenir compte d'éléments nouveaux, tels que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles.
- Le Compte Administratif : il correspond à la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances du CCAS, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

## **2. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL**

Bien que la loi des finances de 2025 fût ambitieuse, elle reste inachevée.

Ses lignes directrices reposaient sur des coupes budgétaires dans les dispositifs de lutte contre la précarité notamment par l'absorption d'un effort budgétaire de 2.2 milliards d'euros par les collectivités territoriales, l'augmentation du nombre de fonds de sauvegarde de certains départements en raison de leur indice de fragilité sociale et de leur taux d'épargne brute.

A cela s'ajoute le gel du budget de l'Aide Médicale d'Etat (AME) avec une baisse significative de 111 millions d'euros. Cependant des moyens financiers supplémentaires avaient été alloués aux établissements médicosociaux, notamment sur le fonds d'urgence pour les EHPADs et un abondement de 200 millions d'euros de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) pour soutenir les départements en difficulté sur le financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Nonobstant un contexte marqué par une hausse des besoins sociaux et une diminution des subventions allouées aux aides facultatives, les CCAS ont su se mobiliser afin de présenter leurs priorités pour répondre efficacement à la crise sociale.

Celles-ci portées sur la reconnaissance des travailleurs et l'attractivité de leurs métiers et le soutien de l'activité des CCAS conformément au Pacte des Solidarités et aussi faire de l'autonomie une priorité, enfin mobiliser les outils nécessaires pour faire face à l'urgence de la santé mentale annoncée comme la grande cause nationale.

Pour 2026, le projet de loi des finances a pour but d'amortir quelque peu les effets d'une crise sociale mais elle n'entreprend pas les mesures nécessaires pour affronter les problématiques à venir.

Dans un environnement caractérisé par l'absence de prise en compte des urgences sociales, la stagnation du chômage et l'explosion de la précarité, avec 9.8 millions de pauvres, 1.1 million de travailleurs vivants sous le seuil de la pauvreté et 12 % de la population qui ne parvient pas à se chauffer, les CCAS se définissent comme un « rôle pivot d'amortisseur social ». Ils sont directement exposés aux arbitrages budgétaires avec cette pression constante que l'action sociale devienne une variable d'ajustement alors que les besoins des citoyens sont, par nature, incompressibles.

### **3. LES PRESTATIONS DU CCAS SUR L'ANNEE 2025**

Les interventions du CCAS concernent l'ensemble des administrés sur le territoire communal.

#### **3.1 Le service de portage de repas à domicile**

Le service de portage de repas à domicile permet aux usagers de bénéficier d'une prestation sociale, contribuant au maintien à domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et d'un lien social.

Ce service se caractérise par la livraison de repas au domicile de l'usager du lundi au vendredi, pour un montant de 6.45 € par repas livré.

Sur l'exercice 2025, 6 583 repas ont été livrés pour une moyenne mensuelle de 27 administrés, soit une moyenne de 25 repas livrés par jour.

#### **3.2 Le service aux courses**

L'agent social a en charge l'aide aux courses, prestation offerte par le CCAS pour les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile.

Ce service a permis d'accompagner 2 administrés pour les courses au supermarché, Intermarché à Camon.

#### **3.3 La distribution de la Banque Alimentaire**

La Banque Alimentaire permet aux personnes dont le reste à vivre correspond aux barèmes de la Banque Alimentaire ou à ceux du CCAS de bénéficier de la distribution des denrées alimentaires.

En 2025, le CCAS de Camon a contribué à 25 distributions de denrées pour 13 613.36 kgs par la Banque Alimentaire de la Somme et pour une valeur de 11 492.81 € du supermarché Intermarché de Camon et sans oublier la ferme de Monsieur ROBILLART de Camon pour ses dons de pommes de terre, endives....

Les collectes nationales qui se sont déroulées au supermarché Intermarché de Camon du 14 au 16 juin 2025 et du 28 au 30 novembre 2025 ont permis de récolter 2 013.35 kgs grâce à la participation des 16 bénévoles.

Ces actions ont permis d'aider 42 familles, dont 8 familles avec des enfants de moins de 3 ans.

### 3.4 Les moments de convivialité

Le CCAS mets à disposition des administrés seniors ou en situation de handicap de la commune des moments de convivialité dispensés par des volontaires en contrats civiques autour d'activités centrés sur des thèmes (jeux de société).

Cette prestation permet aux usagers de se sentir moins seuls, de pratiquer une activité cognitive ou moteur.

Les volontaires proposent d'accompagner l'usager lors de promenade, de participer à des jeux de société ou simplement à échanger sur leur vie passée.

Les volontaires ont rencontré 184 seniors et ont réalisé 147 visites à domicile.

## 4. ELEMENTS FINANCIERS 2025 DU CCAS

### A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Les dépenses de fonctionnement

Parmi les principales dépenses de fonctionnement, il convient de distinguer :

- Les charges à caractère général,
- Les dépenses de personnel,
- Les autres charges de gestion courante dont font partie les subventions versées par la commune.

Celui-ci prendra en compte les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

#### a) Les charges à caractère général.

Les charges à caractère général regroupent les dépenses courantes du C.C.A.S. Elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs desquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62).

Les dépenses les plus représentatives des activités du CCAS sont les suivants :

- Article 60623 : « alimentation » représente la facturation par le CAT Les Alençons pour la préparation des repas à domicile pour un montant de 35 035.51 €, soit 98 % de l'article.
- Article 611 : « contrats de prestations de service » regroupe les défraiements des prestataires pour un montant de 19 535.60 €.
 

|  |             |
|--|-------------|
| Reliquat des activités de 2024   | 1 449.00 €  |
| Activités 2025 pour les jeunes et les aînés et les petits déjeuner entreprises | 12 443.10 € |
- Article 6232 : « Fêtes et cérémonies » reprend les colis de fin d'année et les frais relatifs aux deux repas des aînés sur l'année soit un montant de 42 659.46 €.
 

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Repas des aînés – 07/12/2025    | 12 385.36 € |
| Repas du printemps – 30/03/2025 | 9 774.10 €  |
| Colis de fin d'année            | 20 500.00 € |

b) Les dépenses de personnel (1 agent et 2 volontaires en contrat civique)

Elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64).

Pour 2025, les frais inhérents aux salaires et aux indemnités de subsistance versés à l'agent et aux volontaires représentent 15 749.74 €.

c) Les opérations d'ordre de transferts entre sections

Au chapitre 42 – article 6811 : La dotation aux amortissements aux immobilisations incorporelles est de 3 274.21 € pour 2025.

d) Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre représente les secours d'urgence déployés lors des Conseils d'Administrations à la demande des assistantes sociales et/ou des familles camonoises pour les aider dans les évènements de la vie.

Article 65133 : « Secours d'urgence » : 322.20 € pour l'achat de lait pour les bénéficiaires de la distribution de la Banque Alimentaire.

Article 65138 : « Autres secours » : 1 159.48 € pour les aides ponctuelles :

- 2 aides aux voyages pour 200.00 €.
- 2 aides pour payer des factures d'électricité : 500.00 €.
- 1 aide pour régler une facture d'eau : 300.00 €.
- Les factures de Hertz pour la location du camion lors des collectes nationales de la Banque Alimentaires pour un montant de 159.48 €.

e) Les autres charges financières

Dans ce chapitre, l'article 6817 : « la dotation aux dépréciations des actifs circulants » sera sollicitée. Elle désigne toute diminution affectant la valeur d'un élément d'actif de bas de bilan : créances clients douteuses, stocks obsolètes, valeurs mobilières de placement....

Pour le CCAS, cela concerne principalement les impayés des administrés.

## **2) Les recettes de fonctionnement**

Parmi les principales recettes de fonctionnement, il convient de distinguer entre autres pour l'exercice 2025 :

- La subvention communale,
- L'intégralité de la subvention départementale dans le cadre de la Commission des Financeurs de 2025,
- L'acompte de la subvention de la CARSAT « Bienvenue à la Retraite » et « Autonomie numérique »,
- Les produits des services : la distribution des repas à domicile et la participation solidarité des bénéficiaires de la Banque Alimentaire.

a) Subvention communale, départementale et autres financeurs

- Communale pour un montant de 60 400.00 €.
- Départementale, dans le cadre de la Conférence des Financeurs :

|      | Subvention demandée | Subvention reçue |
|------|---------------------|------------------|
| 2020 | 8 300.00 €          | 8 300.00 €       |
| 2021 | 7 000.00 €          | 5 356.31€        |
| 2022 | 10 146.00 €         | 10 146.00 €      |
| 2023 | 11 245.00 €         | 11 245.00 €      |
| 2024 | 36 147.00 €         | 31 509.75 €*     |
| 2025 | 29 109.00 €**       | 24 117.00 €      |
| 2026 | 32 290.00 €         |                  |

\* 31 509.75 € : sans le solde de la subvention l'aide aux aidants – Conférence des financeurs 2024,

\*\* 29 109.00 € : avec le solde de la subvention l'aide aux aidants– Conférence des financeurs 2024.

Le détail des versements de l'appel à initiatives « Conférence des Financeurs » 2025 :

| REF du CD 80 | PROJET                | AVANCE CDF           | SOLDE CDF   | Montant total perçu CDF | % Réalisé |
|--------------|-----------------------|----------------------|-------------|-------------------------|-----------|
| EX00003445   | LACHER PRISE          | SUBVENTIONNE EN 2024 | 4 231.00 €  | 4 231.00 €              | 97.00%    |
| EX0011718    | RENCONTRES INTER      | 3 895,00 €           | 3 895,00 €  | 7 790,00 €              | 100,00%   |
| EX0011764    | MÉMOIRE + DENUTRITION | 2 178.00 €           | 2 178.00 €  | 4 356.00 €              | 100,00%   |
| EX0011736    | NUMERIQUE             | 3 870.00 €           | 3 870.00 €  | 7 740.00 €              | 98,40%    |
|              | TOTAL DES ACTIONS     | 9 943.00 €           | 14 174.00 € | 24 117.00 €             |           |

- Autres financeurs : la Carsat : l'avance de de la subvention pour les appels à projet : « Bienvenue à la Retraite » et « l'Autonomie numérique » pour un montant de 14 400 €.

b) Le produit des services

- Recettes tarifaires :

Repas à domicile

|      | Recettes : repas à domicile |
|------|-----------------------------|
| 2020 | 36 219.69 €                 |
| 2021 | 43 725.00 €                 |
| 2022 | 36 317.50 €                 |
| 2023 | 35 137.50 €                 |
| 2024 | 34 126.95 €                 |
| 2025 | 41 325.15 €                 |

La participation solidarité, pour un montant de 1 136.77 € pour 35 familles, soit 85 bénéficiaires.

**1) Les dépenses d'investissement réalisées en 2025**

- Acquisition d'un téléphone portable pour un montant de 741.60 €,
- Acquisition d'un meuble pour un montant de 198.54 €.

**2) Les recettes d'investissement réalisées 2025**

Les recettes d'investissement du CCAS sont l'autofinancement, en grande partie.

**C/ RETROSPECTIVE 2020-2025**

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement en €

|                                    | 2020   | 2021   | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |
|------------------------------------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 91 839 | 96 720 | 126 740 | 129 489 | 126 177 | 130 982 |
| Charges à caractère générale       | 69 817 | 75 283 | 100 183 | 102 925 | 102 944 | 109 727 |
| Charges de personnel               | 16 071 | 15 652 | 15 859  | 18 016  | 19 639  | 15 749  |
| Ordre de transfert entre sections  | 2 778  | 1 572  | 4 069   | 4 042   | 3 202   | 3 274   |
| Autres charges de gestion courante | 3 173  | 2 829  | 6 130   | 3 113   | 392     | 1 482   |
| Charges exceptionnelles            | 0      | 1 384  | 0       | 393     | 0       | 0       |
| Dotation aux provisions            |        |        | 500     | 1 000   | 0       | 750     |

Evolution des recettes de la section de fonctionnement en €

|                                     | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes de fonctionnement          | 116 482 | 107 163 | 126 420 | 130 052 | 145 647 | 142 479 |
| Résultat d'exploitation reporté     | 0       | 0       | 0       | 0       | 0       | 0       |
| Atténuation de charges              | 1 370   | 99      | 752     | 0       | 91      | 47      |
| Produits des services               | 41 990  | 49 765  | 42 339  | 41 988  | 39 074  | 41 325  |
| Dotations et participations         | 70 158  | 56 358  | 81 350  | 77 914  | 105 044 | 38 517  |
| Autres produits de gestion courante | 0       | 2       | 1 780   | 9 435   | 1 038   | 61 990  |
| Produits exceptionnels              | 2 965   | 938     | 199     | 215     | 0       | 0       |
| Reprise sur amortissements          |         |         |         | 500     | 400     | 600     |

Evolution des dépenses de la section d'investissement en €

|                                   | 2020 | 2021 | 2022  | 2023  | 2024  | 2025 |
|-----------------------------------|------|------|-------|-------|-------|------|
| Dépenses réelles d'investissement | 681  | 200  | 6 903 | 3 444 | 1 797 | 940  |
| Immobilisations incorporelles     | 0    | 0    | 0     | 0     | 0     | 0    |
| Immobilisations corporelles       | 681  | 200  | 6 903 | 3 444 | 1 797 | 940  |

Evolution des recettes de la section d'investissement en €

|                                      | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes d'investissement            | 2 278 | 2 488 | 4 069 | 4 075 | 4 335 | 3 839 |
| Solde d'exécution                    | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
| Virement à la section d'exploitation | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
| Ordre de transfert entre sections    | 2 778 | 1 572 | 4 069 | 4 042 | 3 202 | 3 274 |
| Dotation, fonds divers – FCTVA       | 0     | 915   | 0     | 33    | 1 133 | 565   |

## **C- L'EPARGNE BRUTE**

L'épargne brute est un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière de l'établissement puisqu'elle mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. Elle traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses.

L'épargne brute constitue la ressource interne dont l'établissement dispose pour d'abord rembourser le capital de la dette et financer ses investissements de l'exercice.

|                                    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 116 482 | 107 163 | 126 420 | 129 993 | 145 647 | 142 479 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 91 839  | 96 720  | 126 840 | 129 489 | 126 177 | 130 982 |
| Dont les charges de personnel      | 16 071  | 15 652  | 15 959  | 18 016  | 19 639  | 15 749  |
| Capacité d'autofinancement brute   | 24 643  | 10 443  | - 420   | 504     | 19 470  | 11 497  |

## **D – L'AUTO-FINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement).

Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles du CCAS à réaliser ses projets. Ainsi, il dispose d'une capacité d'autofinancement (CAF) quand l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement est excédentaire.

Le CCAS n'a contracté aucun emprunt, il ne présente donc aucune dette à rembourser sur son budget principal.

En 2025, le CCAS a poursuivi ses actions en faveur des administrés, il a continué les activités en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap avec le concours des subventions « Bienvenue à la retraite » et « Autonomie numérique » de la Carsat et de la Conférence des Financeurs. Le CCAS a également poursuivi la démarche d'animations auprès de ses jeunes administrés entrepris en 2024.

En 2025, un excédent, toutes sections confondues, de 14 396 € est constaté.

Par ailleurs, à la clôture de l'année comptable 2025, le CCAS obtient un solde d'exécution en fonctionnement de 11 496.60 et en investissement de 2 899.02 €, avec un excédent de résultat de fonctionnement reporté de 111 477.52 € et d'investissement de 9 524.77 €.

## E – LE DETAIL DE LA SUBVENTION COMMUNALE

### Détail de l'utilisation de la subvention 2025 d'un montant de 60 400 €

| REPAS des aînés    |   |             |
|--------------------|---|-------------|
| 07/12/2025         | Administrés inscrits : 288 - Administrés présents : 272                                     | 12 385.36 € |
| Traiteur           | Traiteur Godebert – menu à 36.00 €  | 10 368,00 € |
| Orchestre          | Eric LALOT  | 600,00 €    |
| Guso               | Guso  | 701.64 €    |
| Fleuriste          | Fleurs et Ambiance (86 centres de tables x 6 € et 2 bouquets d'anniversaire à 50 €/bouquet) | 616.00 €    |
| Décoration         | Fêtes sensation   | 99,72 €     |
| REPAS de Printemps |   |             |
| 30/03/2025         | Administrés inscrits : 247 - Administrés présents : 230                                     | 9 774.10 €  |
| Traiteur           | Traiteur Godebert – menu à 35.00 €  | 8 645,00 €  |
| Orchestre          | Hélène THERY  | 380,00 €    |
| Guso               | Guso  | 299,82 €    |
| Fleuriste          | Fleurs et Ambiance (75 centres de tables x 4.50 €)  | 337.50 €    |
| Pâtissier          | Tuiles pour 1 anniversaire  | 18.90 €     |
| Décoration         | Fêtes sensation   | 92.88 €     |

### Déclinaison de l'utilisation de la subvention communale de 60 400 € sur 2025

|   |             |
|---|-------------|
| Montant de la subvention  | 60 400.00 € |
| Repas des Aînés – 07/12/2025  | 12 385.36 € |
| Repas de Printemps – 30/03/2025   | 9 774.10 €  |
| Colis de fin d'année  | 20 500.00 € |
| Bons d'achat de 16 € Cash toys<br>31 bons envoyés et seulement 24 bons utilisés | 384.00 €    |
| Bons d'achat de 16 € Intermarché<br>2 bons envoyés et seulement 1 bon utilisé   | 16.00 €     |
| Boîtes de chocolat – 4 boîtes Intermarché                                       | 73.97 €     |
| Déficit sur les repas à domicile  | 3 517.56 €  |
| <b>Secours d'urgence – autres secours (article comptable 65138)</b>             |             |
| - Location Hertz pour collecte Banque Alimentaire – 3 x 53.16 € = 159.48 €      |             |
| - 2 aides financière – EDF – 300 € & 200 € = 500 €                              | 1 159.48 €  |
| - 1 aide financière – Eau – 300 €   |             |
| - 2 aides financières – voyages scolaires = 200 €                               |             |
| <b>Secours d'urgence – secours d'urgence (article comptable 65133)</b>          | 322.20 €    |
| - Achat de 102 packs de lait pour la distribution de la Banque Alimentaire      |             |
| <b>Contrats civiques</b>  | 1 752.38 €  |
| <b>Actions en faveur des jeunes</b>   |             |
| - Bowling : 50 parties – 250.00 €   |             |
| - Piscine : 50 entrées – facture non reçue à ce jour                            | 795 .00 €   |
| - Ciné Pathé : 50 entrées – 545.00 €  |             |
| <b>Sacem</b>  | 187.47 €    |
| <b>Spré Société pour la Perception de la Rémunération Equitable</b>             | 125.97 €    |
| <b>Total de l'utilisation de la subvention</b>                                  | 50 952.01 € |
| <b>Frais de fonctionnement à 8%</b>   | 4 076.16 €  |
| <b>Total de l'utilisation de la subvention</b>                                  | 55 028.17 € |
| <b>Reste de la subvention</b>   | 5 371.83 €  |

## **5. ORIENTATIONS 2026 DU CCAS**

Il convient avant tout de répondre aux besoins évolutifs des administrés en difficulté afin de garantir leurs droits fondamentaux essentiels et de déployer le lien social et les solidarités sur la commune de Camon.

Les mesures d'économies mises en place précédemment et amplifiées par de bonnes pratiques ne doivent pas faiblir, sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement.

L'objectif du Budget Primitif 2026 sera établi comme suit :

- un fonctionnement optimisé des différents services,
- un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes,
- la recherche systématique de financements (subventions...).

Le CCAS de Camon entend réaffirmer son engagement en matière d'action sociale en plaçant au cœur de ses priorités un accompagnement global, tout en veillant à répondre de manière individualisée aux besoins des administrés. La nouvelle mandature s'attachera à décliner sa feuille de route autour de plusieurs axes majeurs, en lien avec les enjeux sociaux, notamment l'insertion, la famille, le handicap et les seniors. Elle présentera à cette occasion ses futurs projets, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Afin de garantir une démarche structurée et efficace, le Conseil d'Administration mettra en place des groupes de travail dédiés à chaque projet. Ce programme reposera sur une dynamique de concertation citoyenne et s'inscrira dans une logique de transversalité avec les services communaux, afin de saisir toutes les opportunités. Les membres du Conseil d'Administration s'appuieront sur les partenariats existants, qu'ils veilleront à renforcer et à développer, pour répondre au mieux aux attentes des habitants de Camon.

Pour conclure, l'année 2026 sera axée sur l'analyse des besoins sociaux. La précédente ayant eu lieu en 2021. En effet, il est nécessaire d'établir un diagnostic socio démographique à partir des données d'observation sociale de la commune de Camon afin de faciliter la définition des orientations d'actions sociales et la prise de décision des futurs membres du Conseil d'Administration.

Cette étude sera un levier fondamental à la déclinaison de la feuille de route du Conseil d'Administration.

## **6. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BUDGET 2026 DU CCAS**

Le CCAS de Camon recevra une subvention de fonctionnement de la commune de Camon pour un montant de 60 400 €, celle-ci représente 24 % du budget total de fonctionnement 2026.

### **A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Les recettes de fonctionnement**

Les prévisions des recettes 2026 s'élèvent à 252 607.52 €.

- Report de l'excédent de fonctionnement : 111 477.52 €.
- Distribution des repas à domicile : 42 000.00 €.
- Subvention communale : 60 400.00 €.
- Cotisations « solidarité » pour les bénéficiaires de la Banque Alimentaire : 1 583.89 €.
- Subventions départementales : 16 145.00 €.
- Subventions par la Carsat : 19 800.00 €.

## **2) Les dépenses de fonctionnement**

Les prévisions relatives aux dépenses s'élèvent à 252 607.52 €. Les postes les plus importants sont :

- L'article 60623 « alimentation » avec la facturation du CAT les Alençons pour la confection des repas à domicile : 38 000.00 €.
- L'article 611 « prestations de service » pour les actions de la commune : 59 792.52 €.
- L'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour les deux repas des aînés (fin d'années et du printemps) et les colis de fin d'année : 60 000.00 €.
- Le chapitre 012 « charges de personnel » correspond au salaire de l'agent en charge de la distribution des plateaux repas et les indemnités des contrats civiques : 28 865.00 €.
- Le chapitre 65 « autres charges » en lien avec les aides financières : 28 600.00 €.

## **B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Les recettes en section d'investissement**

Les prévisions concernant les recettes d'investissement s'élèvent à 19 819.61€.

- Report de l'excédent de la section d'investissement : 9 524.77 €.
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements de 2025 : 294.84 €.
- Les recettes liées à l'amortissement des biens : 6 000.00 €.

### **2) Les dépenses en section d'investissement**

Quant à elles, les dépenses en investissement s'élèvent à 19 819.61 €. Elles correspondent aux achats suivants :

- Déploiement du logiciel de facturation et de gestion des activités : 8 604.00 €.
- Les 6 ordinateurs portables à destination des usagers du Café numérique : 1 965.00 €.
- Achat copieur scanner imprimante A4/A3 : 3 154.43 €.